

Versements

Les frais relatifs aux activités ne sont admissibles que s'ils ont été engagés pendant la période stipulée et sont conformes au budget approuvé. Une entreprise est donc tenue d'aviser la Direction de l'Expansion du commerce en Europe centrale et de l'Est de toute modification importante (notamment aux dates de début et d'achèvement du projet ou au budget).

Le paiement des sommes octroyées à titre de contribution dans le cadre du programme *Renaissance Europe de l'Est* est échelonné. Le dernier versement est établi après rapprochement du budget et des dépenses réelles.

Rapports

Dans les trente jours suivant la fin de l'activité financée, l'entreprise doit présenter un rapport résumant les résultats de l'activité terminée et le suivi prévu. Les annexes C et D renferment les lignes directrices pour la rédaction de ce rapport. Pour les activités d'une durée de plus de six mois, l'entreprise doit soumettre des rapports trimestriels accompagnés d'états financiers, qui renferment outre une information similaire à celle présentée dans le rapport final, un relevé comparatif des dépenses prévues et réelles, et indiquent l'état d'avancement du projet.

Rapport complémentaire

Un ou deux ans après la fin de l'activité visée par la contribution, la Direction de l'Expansion du commerce en Europe centrale et de l'Est pourra exiger que l'entreprise soumette un rapport complémentaire afin d'évaluer les retombées de l'assistance à long terme et de rassembler de l'information commerciale sur le pays visé.

Vérification comptable

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international se réserve le droit de vérifier tous les frais déclarés dans le cadre du programme *Renaissance Europe de l'Est*. Les entreprises ayant bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme doivent conserver pendant au moins cinq ans l'original des reçus pour les dépenses engagées dans le cadre du programme.

Une société d'exploration pétrolière a reçu une assistance du programme *Renaissance Europe de l'Est* pour former le personnel de son partenaire russe aux techniques canadiennes d'extraction du pétrole et aux pratiques modernes de gestion.